



50 ANS D'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR UNE SUPPLY CHAIN DURABLE



Prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable

Règlement de l'édition 2024 concernant les papiers publiés entre le 01 janvier 2023 et le 31 décembre 2023

Article 1

L'association France Supply Chain s'associe à l'Association Internationale de Recherche en Logistique et **Supply Chain Management** (AIRL-SCM) pour récompenser une publication scientifique qui apporte une contribution significative dans le domaine de la **Supply Chain Durable**.

La Supply Chain Durable peut se définir comme « *le management des flux (d'informations, physiques et financiers) et des relations avec l'ensemble des acteurs de la Supply chain, avec la prise en compte d'objectifs environnementaux et sociaux* » (selon Seuring et Müller, 2008).

Article 2

Cette opération a pour objectif de récompenser des travaux académiques effectués dans les domaines spécifiques du **management logistique et du Supply Chain Management** en lien avec le **manifeste pour une supply chain plus durable** établi par l'association France Supply Chain (<https://www.francesupplychain.org/manifeste/>).

Cette opération permet de signaler à l'ensemble de la communauté relevant de ces domaines des **travaux de recherche de niveau excellent ou exceptionnel**, sur le fond et sur la forme, menés par des chercheurs ayant récemment publié leur recherche.

Article 3

L'édition 2024 du prix concerne les enseignants-chercheurs ayant publié **un article** dans le champ du Supply Chain Management dans l'une des deux revues associées à l'AIRL-SCM (*Logistique & Management* et *Supply Chain Forum: an International Journal*) ou dans une revue scientifique à comité de lecture entre le **1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023**. L'article peut être rédigé en français ou en anglais.

Article 4

La distinction de cet article se fera sous la forme d'un prix de **2.000 € remis par France Supply Chain au(x) lauréat(s)** lors d'une cérémonie qui se déroulera pendant les rencontres de l'AIRL-SCM qui auront lieu du 29 au 31 mai 2024 à La Rochelle.

Article 5

Pour distinguer les meilleurs articles, le **jury**, composé d'enseignants-chercheurs membres de l'AIRL-SCM et de membres de France Supply Chain, évaluera les articles selon les critères suivants :

- Importance du sujet traité pour les membres de France Supply Chain (par exemple, lien avec les labs, lien avec le *manifeste pour une supply chain plus durable*)
- Nature des contributions de la recherche : académique, méthodologique, managériale
- Impact potentiel des résultats (par exemple, potentiel à influencer des décisions en entreprise ou dans des organismes publics)
- Caractère innovant de la recherche
- Application pratique et prise en compte des écosystèmes.

Article 6

Le règlement de ce concours, son calendrier, ainsi que la fiche de candidature (cf. **annexe 1**) sont disponibles sur les sites Internet de France Supply Chain et de l'AIRL-SCM aux adresses suivantes :

<https://www.francesupplychain.org>

<https://www.airl-scm.com>

Article 7

Les candidatures à ce « **Prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable - Édition 2024** » sont constituées d'un dossier, à fournir en **version électronique uniquement**, comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

1. la **fiche de candidature** (cf. annexe 1),
2. un **curriculum vitae** court de chaque auteur (1 page maximum) comprenant une liste des publications récentes,
3. l'**article soumis** pour l'obtention du prix, indiquant les références complètes de publication.

Article 8

Envoi des dossiers : les dossiers complets, en un seul pdf, comportant l'ensemble des pièces listées à l'Article 7, sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

supplychain4good@francesupplychain.org

- Objet du courriel : « **Candidature au prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable** ».
- Date d'envoi des dossiers : **Vendredi 29 mars 2024 dernier délai.**